



# Compte rendu Conseil Portuaire du 2 décembre 2022

## Présents :

- Louis GALDOS, *représentant la Communauté de Communes MACS*
- Patrick LACLEDERE, *représentant la Commune de Capbreton (titulaire)*
- André JAKUBIEC, *représentant la Commune d'Hossegor (suppléant)*
- Willy BORDESSOULLES, *représentant les navigateurs (titulaire)*
- Claude MOULIN, *représentant les navigateurs (titulaire)*
- Didier HIZARD, *représentant les navigateurs (suppléant)*
- Jean Louis BARONNET, *représentant les navigateurs (suppléant)*
- Thierry BUISSON, *représentant les associations touristiques liées à la plaisance (suppléant)*
- Patrick MUZELLEC, *représentant la SNSM (titulaire)*

## Excusés :

- Christophe VIGNAUD, *représentant la Commune d'Hossegor (titulaire, pouvoir à André JAKUBIEC)*
- Jean-Yves SORIN, *représentant la Commune de Capbreton (suppléant)*
- Yannick CHEVALIER, *représentant les navigateurs (titulaire)*
- Pierre Alexandre MARTINEZ, *représentant les services nautiques (titulaire)*
- Patrice JURNET, *représentant les pêcheurs professionnels (titulaire)*
- Valérie SABAROTS, *représentant les associations sportives liées à la plaisance (suppléant)*
- Sylvie BERGEROO et Jean Luc DELPUECH, *représentant le Conseil Départemental 40*
- Françoise BRARD et Thomas LETHIERRY D'ENNEQUIN, *représentant la C.C.I des LANDES*
- Franck SOULAT, *représentant les navigateurs (suppléant)*
- Dominique CONTIS *représentant la SNSM (suppléant)*

*Personnes consultantes : Mme DHAUSSY et Messieurs MORICHERE et MOUCHET.*

*Assistés de Mme FAURE, chef du service port et lac, Mme BEGARDS, service comptabilité, MM LACOUETTE et OLLIVIER, service port et lac.*

Le Vice-président, Louis GALDOS, ouvre la séance en remerciant les présents ; il indique qu'il sera nécessaire de faire en 2023 un toilettage de la liste des membres du Conseil Portuaire suite à des changements institutionnels ou des départs.

La séance s'ouvre sur les données communiquées dans le dossier du conseil portuaire.



## BILAN ET ANALYSE

### Bateaux en passage

La période la plus importante des escales se situe entre juin et septembre avec la particularité en 2022, la limitation de ces places à partir de septembre dans le cadre des travaux de dragage du port. La fréquentation 2022 est dans la même épure que celle de 2021.

### Liste d'attente

121 inscrits fin 2022 ; pas d'attribution de place sur 2022.

### Passeport escales

Bilan 2022 mitigé avec une augmentation des plaisanciers du port de Capbreton bénéficiant du passeport escale (46 contre 37 en 2021) mais une diminution des plaisanciers du réseau en passage dans le port (21 contre 31 en 2021). M. HIZARD souligne que ce constat résulte en partie des vidéos qui circulent sur internet au sujet de la sortie/entrée du port « cela fait une mauvaise publicité au port ».

Le service du port lui indique que les résultats des bateaux en passage sont similaires d'une année sur l'autre malgré les vidéos. M HIZARD demande qu'une meilleure promotion soit faite sur le passeport escale. C'est effectivement ce qui a été demandé à Atout port qui est le gestionnaire du passeport escale dans le cadre de la prochaine saison 2023.

## RESULTATS FINANCIERS

On note une augmentation des recettes sur la zone technique avec un pic d'activités sur 6 mois de mars à aout. Au niveau de l'amarrage, le montant des recettes sera atteint en fin d'année.

Au niveau de la pêche professionnelle on note une augmentation du nombre de jours de vente à quai par rapport à l'année dernière (2631 contre 2334 en 2021 pour les 19 bateaux du port).

## ACTIVITES TECHNIQUES

Rappel sur la procédure liée à l'autorisation de dragage du port ; la consultation lancée en mai a été infructueuse car aucune des offres proposées par les deux candidats ne répondaient aux contraintes techniques de ces travaux (cadencement, matériel utilisé, couts installation de chantier). MACS va retravailler avec la maîtrise d'œuvre le cahier des charges et les conditions de réalisation des travaux. Il est important de souligner que ce chantier est conditionné par l'arrêté préfectoral qui précise que le dragage est mécanique et ne peut s'effectuer qu'entre octobre et avril avec un clapage sur une zone déterminée au large.

M BORDESSOULLES fait part de la nécessité de lancer une procédure d'appel d'offres bien en amont pour permettre aux entreprises d'avoir le temps de répondre.

M HIZARD questionne le service port et lac sur la procédure choisie et indique qu'il faut faire une pré sélection des candidats puis lancer la procédure qu'avec ces candidats-là. Le service indique qu'une étape importante de « sourcing » a été menée en juin et sera à nouveau menée pour permettre à un



plus grand nombre de candidater. Il faut noter qu'il n'y a pas beaucoup d'entreprises susceptibles de répondre à ce type de travaux en raison des matériels et moyens nautiques déployés.

M BORDESSOULLES pose des questions sur la 2<sup>ème</sup> phase pour la gestion des sédiments à traiter à terre situé dans la partie est du port.

Mme FAURE et M OLLIVIER informent les membres du conseil portuaire, du travail en cours du bureau d'études IDRA en charge de constituer le dossier d'enregistrement du site auprès de la DREAL (classement site ICPE – *installation classée pour la protection de l'environnement*) et de dimensionner les besoins sur le terrain pour accueillir et traiter les sédiments.

En parallèle le bureau d'études NEO ECO a identifié plusieurs filières de valorisation du sédiment du port et lancera sur 2023 la phase expérimentale pour les 2 filières les plus intéressantes. Cette phase nous permettra de connaître les formulations pour transformer les sédiments marins en éco matériaux.

Par ailleurs une visite a été organisée en novembre sur le site SOLVALOR au Teich (33). Cette plateforme récupère depuis plusieurs années les sédiments du bassin d'Arcachon et les transforme en éco matériaux destinés à la sous couche routière ou à la filière béton.

M JAKUBIEC demande si le bureau d'études s'est rapproché de l'UNISEM (syndicat des carriers) qui pourrait être intéressé par les sédiments et leur valorisation. Le service port et lac échangera avec NEO ECO à ce sujet.

M OLLIVIER présente les travaux qui ont été effectués en 2022. M HIZARD évoque la peinture des pieux qui devait être programmée. Le service du port précise qu'avant la peinture des pieux, il faut s'assurer de leur état et dans certain secteur il est nécessaire de prévoir une nouvelle campagne de battage de pieux, difficilement conciliable avec le dragage du port à venir.

M BORDESSOULLES évoque la protection cathodique au niveau du sapin et se questionne sur le suivi de cette protection. M OLLIVIER rappelle que la protection cathodique porte sur des anodes sacrificielles avec une durée de vie entre 10 et 15 ans. Il y a un suivi sur cette protection cathodique et le dernier suivi a été fait en 2021 ; il est à reprogrammer en 2023.

En début d'année il y aura le jaugeage des cuves pour distribuer du détaxé

M HIZARD, demande où en est le projet de fresque des étals de vente qui avait fait l'objet d'une concertation avant l'été 2022 ? Les projets présentés par plusieurs artistes n'ont pas fédéré l'ensemble des pêcheurs professionnels.

Il est évoqué la mise en place des garde-corps le long du quai du Bourret, descente du pont notre dame entre les pontons BR et CH, et le long de la cale M. MOUETTE.

Certains membres demandent pourquoi tout le tour du port n'est pas équipé de gardes corps ? Il apparait que certains secteurs du port sont plus fréquentés que d'autres et qu'ils présentent une dangerosité plus importante. Il n'est pas prévu d'installer ce type d'équipements sur l'ensemble du port.

M LACLEDERE souligne que par exemple sur la portion quai Pompidou, la cohabitation vélo /piétons est compliquée et qu'il est nécessaire de revoir les aménagements sur ce secteur avec une première tranche entre le pont Bonamour et la cale du ponton G lancée en 2023.

M HIZARD revient sur la signalisation à prévoir au niveau de la digue nord ; le service port et lac avait établi un devis qui a été présenté au conseil portuaire en juillet 2022 ; les membres présents n'avaient pas souhaité donner suite à ce devis ne voyant pas l'intérêt de cette signalisation spécifique. M. HIZARD, indique que le devis était trop élevé et qu'une signalisation à fixer sur les palplanches peut être envisagée. Cela sera étudié par le service port et lac.



## VIE DU PORT

### MANUTENTIONS AVARIE/EXPERTISE

Le service port et lac indique que cette prestation demandée par les professionnels l'année dernière, est très peu utilisée (seulement 5 manutentions en 2022). M BORDESSOULLES souligne que le temps imparti pour cette prestation dans le cadre d'une avarie ou expertise n'est pas suffisant. Après discussions la durée est maintenue à 45 min.

### REGLEMENT DE POLICE

Le conseil portuaire acte la phase de concertation autour du prochain règlement de police avec la création d'un groupe de travail pour la plaisance constituée comme suit :

- 6 membres titulaires ou suppléants du CLUPPIP élus au sein du conseil portuaire
- 6 représentants tirés au sort sur la liste des électeurs du CLUPPIP
- 6 personnes volontaires pour participer aux échanges

Un groupe de travail sera également constitué auprès des pêcheurs professionnels.

Le but est d'arriver à la rédaction d'un nouveau règlement de police qui entrerait en application au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Une information sera faite à l'ensemble des usagers en début d'année à ce sujet. Cette phase de concertation sera organisée par le bureau d'études ATOUT PORT permettant de garantir la sécurité juridique de ces nouvelles règles.

En parallèle, un règlement d'exploitation est également en cours de rédaction.

M MUZELLEC demande si MACS prévoit de recruter du personnel pour mettre en œuvre ces nouvelles règles. Il est prévu le recrutement d'un surveillant de port pour s'approprier et faire appliquer ces nouveaux règlements.

### REDACTION CONTRATS ANNUELS

La nouveauté pour 2023 est une nouvelle rédaction du contrat annuel avec la signature du plaisancier et du port. Ce contrat rappelle les principales règles applicables au sein du port en s'appuyant sur les règles du code des transports.

### PORT D'AVENIR

M GALDOS, présente le projet de port d'avenir avec le lancement en début d'année 2023 d'une étude, sous l'égide du service développement territorial, sur les enjeux économiques, techniques, innovants du port de demain. Cette étude sera par étape avec en première priorité le devenir de la zone technique.

Les membres du conseil portuaire indiquent avoir entendu beaucoup de choses sur l'avenir de la zone technique et de la disparition des bâtiments et souhaitent avoir des informations à ce sujet.

M GALDOS indique que les amodiataires exploitant sur la zone technique, ont un contrat qui s'arrête le 31 décembre 2023 ; ce contrat prévoit qu'à la fin de l'exploitation il est prévu une remise en état des lieux. En raison de la vétusté des bâtiments actuels (amiante, non-conformité aux règles des ERP) ; la communauté de communes a décidé de la destruction des bâtiments à la charge des exploitants dans les 3 mois suivants la fin du contrat.



Le service port et lac précise que les bâtiments pouvaient être conservés mais qu'en janvier 2024, ils devenaient la propriété de MACS avec les coûts liés à leur réhabilitation ou à la destruction à la charge des usagers du port.

M GALDOS souligne la nécessité de partir d'une feuille blanche afin de réaménager la zone technique, à usage nautique, en tenant compte de l'ensemble des enjeux sur cette zone et notamment des besoins en conservant sa destination nautique. Des appels à concurrence seront lancés pour retenir les futurs exploitants de ce secteur. Les exploitants actuels ont été reçus pour les accompagner sur cette fin d'exploitation et les associer à la réflexion.

En 2024, commencera une phase de transition sur la zone technique avec la nécessité que les usagers continuent de pouvoir bénéficier de l'ensemble des services (grutages, calages,) liés à l'entretien des bateaux. Le service port et lac s'organise sur 2023 en ce sens.

#### WIFI

Mme FAURE relance les échanges autour du déploiement du wifi sur le port ; ce projet avait été proposé fin 2021 mais les membres du conseil portuaire n'étaient pas vraiment favorables. Qu'en est-il aujourd'hui sachant que la dépense est d'environ 40 000 € HT ? Le conseil portuaire confirme que l'installation du wifi sur le port n'est pas nécessaire en raison des abonnements individuels de chacun ; ce projet est donc abandonné.

#### PERMEABILISATION PARKING BONAMOUR

Certains membres du conseil portuaire ne voient pas l'utilité d'un tel projet. Le service indique que cela s'inscrit dans le projet de re-végétalisation des espaces avec la volonté de mieux drainer les écoulements des eaux pluviales ; cette phase test permettra d'envisager ce type de revêtement sur d'autres espaces autour du port.

#### PLAN DE SOBRIÉTÉ

Le plan de sobriété a été voté fin novembre par la CC MACS ; il permet par tout un ensemble de petits gestes de limiter les consommations liées à l'électricité et à l'eau. Le service port et lac s'inscrit pleinement dans cette démarche avec les actions suivantes :

- prévoir 1 éclairage sur 2 sur les pontons
- régulation chauffage au niveau des sanitaires
- extinction des lumières à l'étude sur la cursive de la capitainerie et éclairage aux alentours
- suppression des sèches cheveux

Ces mesures sont validées par le conseil portuaire.

M BORDESSOULLES évoque des lampes à LED solaires qui pourraient être installées sur les pontons et qui se déclenchent par détection de mouvements. Il évoque par ailleurs la forte pression au niveau des arrivées d'eau qui pourrait être diminuée impactant de fait la consommation.

La question des chauffages des bateaux est abordée car c'est l'un des usages les plus énergivores et cela pose également des problèmes de sécurité des bateaux (risque incendie par exemple). Le service du port travaille sur ce sujet avec le cabinet Atout port sur les aspects juridiques et va lancer une phase test sur l'implantation de bornes dites intelligentes qui alimentent en eau et électricité les bateaux occupés.



M MUZELLEC demande si les services ont calculé les économies qui vont être réalisées par la mise en place de telles bornes ? Mme FAURE explique que le lancement de la phase test sur le bassin Bonamour va permettre dans un premier temps de collecter l'ensemble des données liées aux consommations et s'assurer que le système de transmission des données (réseau LORA) fonctionne correctement.

Une fois ces étapes validées il y aura un déploiement sur l'ensemble du bassin mais actuellement il est difficile d'estimer les économies engendrées par cette installation d'autant qu'en parallèle les couts liés aux fluides augmentent.

### RESULTATS FINANCIERS

Les membres du conseil portuaire prennent connaissance des résultats de l'année 2022 et de l'ensemble des projets proposés en 2023.

M JAKUBIEC et M BORDESSOULLES relèvent que les exploitations (AOT sur le port) ne rapportent que 82 800 euros, ce qui semble assez faible par rapport à d'autres occupations du domaine public pour des activités commerciales.

M GALDOS indique que la fin de concession en 2023 va permettre de retravailler le cahier des charges pour toutes les occupations du domaine public avec un réajustement des conditions d'exploitations ce qui apportera de nouvelles recettes pour le port. Les conditions d'exploitation actuelles étaient justifiées lors de la création du port pour créer une attractivité aujourd'hui le port est dynamique et il est impératif de faire évoluer ces conditions pour atteindre un juste prix.

Les discussions s'engagent sur l'augmentation du barème des droits de port pour l'année 2023 ; il est proposé aux membres une augmentation de 6% permettant uniquement de couvrir l'augmentation annoncée de 63% des fluides. Les 6% apparaissent comme trop importants pour certains membres du conseil portuaire, d'autant que le dragage a été retardé.

Un nouveau débat s'ouvre après la proposition de M GALDOS d'augmenter à hauteur de 5 %

Remet au vote pour 5 %

L'augmentation à 5% est voté à l'unanimité

La séance est levée à 16H25.

Pour le président,  
par délégation  
Le vice-président

L. GALDOS